Année scolaire 2024-2025
Compte-rendu du Conseil d'établissement
Lundi 16 décembre à 19 h à l'école de l'Escale

PRÉSENCES

Personnel scolaire :
Mme Natalie Chouinard (directrice)
Mme Maryse DesBecquets (dir. adjointe)
Mme Brigitte Auger (enseignante)
Mme Linda Lamontagne (technicienne SDG)
Mme Mélanie Cliche (psychologue)
Mme Gersende Didier (enseignante)

Était absente :
Mme Johanne Paradis (éducatrice spécialisée)
Mme Yamina Zineb Benzellat

Public :
Mme Ève Labadie

Parents d'élèves :
M. Christian Pageau
Mme Vanessa St-Pierre
Mme Rosyonne Rebouças
Mme Sophie-Émilie Morissette

Membre de la communauté :
Monsieur Raphaël Lebailly

POINTS STATUTAIRES

1. **Accueil et mot de bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'établissement**
   Mme Vanessa St-Pierre, présidente d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres.

2. **Présence et vérification du quorum**
   Après vérification du quorum, l'assemblée a lieu.

3. **Nomination d'une ou d'un secrétaire**
   Mme Brigitte Auger se propose afin d'agir en tant que secrétaire de l'assemblée.

   Mme Brigitte Auger agira en tant que secrétaire de la rencontre et de toutes les autres rencontres de l'année en cours.

   La proposition est adoptée à l'unanimité : **CE-24/25-19**

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2024**
   Il est proposé par Mme Gersende Didier d'adopter l'ordre du jour du 16 décembre 2024 avec les ajouts au point varia : Communication journées pédagogiques

   L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : **CE-24/25-20**

5. **Lecture et adoption du procès-verbal du 21 octobre 2024**
   Il est proposé par Mme Sophie-Émilie Morissette d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2024 avec les modifications suivantes :

   Au point #5, on aurait du lire : « M. Christian Pageau se présente à la **vice-présidence** et est élu à l'unanimité. Il agira donc à ce titre pour l'année scolaire 2024-2025. »

   Au point #8, on ajoute : « Une proposition de solution sera amenée au CÉ. »

   À la résolution #1, Mme Gersende demande qu'il soit ajouté que les enseignants appuieront le fait de garder les cours de musique en priorité.

   5.1 Suivi des nominations
   Mme Chouinard informe les membres que nous n'avions pas à faire de nomination d'un parent représentation au comité EHDAA du CSS puisque ce poste n'existe pas. C'est donc dire que Mme Rebouças n'occupe pas cette fonction au sein du CÉ.

6. Suivis des séances précédentes :

6.1 Rôles du CÉ

Mme Chouinard mentionne aux membres qu'il faut se tenir aux rôles et responsabilités octroyés au Conseil d'établissement afin de ne pas alourdir inutilement les séances et essayer de ne pas déborder de ceux-ci bien que les discussions sur des sujets connexes soient souvent intéressants.

6.2 Règles de régie interne

Il est important de se tenir à 30 minutes maximum de dépassement une seule fois dans la séance afin de ne pas allonger les rencontres du CÉ.

Mme Morissette mentionne tout de même qu'il serait pertinent que les documents et la convocation du CÉ arrivent 3 jours ouvrables avant la tenue du CÉ dans le même souci. Il serait également intéressant qu'une invitation OUTLOOK soit envoyée à tous afin de permettre la confirmation des réunions.

Finalement, elle demande que les membres de la direction s'assurent que les procès-verbaux et le calendrier des rencontres soient disponibles sur le site Internet de l'école.

6.3 Calendrier des séances du CÉ

Voici les dates des séances du CÉ pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 21 janvier 2025 séance EXTRAORDINAIRE en Teams (approbation de la grille-matière)
- 18 février 2025
- 22 avril 2025
- 20 mai 2025
- 17 juin 2025

Ces rencontres auront toutes lieu à l'école de l'Escale à 19 heures sauf celle du 21 janvier.

Il est proposé par Mme Linda Lamontagne d'approuver le calendrier des séances du CÉ tel que présenté.

Le calendrier des rencontres est adopté à l'unanimité : **CE-24/25-21**

Mme St-Pierre demande que la planification des rencontres et leur nombre soient revus lors du bilan du CÉ à la fin de l'année scolaire.

6.4 Campagnes de financement (résultat du sondage)

Mme Chouinard explique la genèse des campagnes de financement à notre école. Les membres en viennent à la conclusion que nous devrons baliser les campagnes de financement pour le futur afin d'aiguiller les enseignants dans leurs choix de campagnes.

Mme Morissette revient sur le vote via courriel. Par souci de transparence, il est important que lorsqu'on sonde les membres par courriel, ces derniers répondent à tous afin que les réponses soient vues.

Mme Chouinard divulgue les résultats du sondage qui permet aux enseignants de tenir les différentes campagnes de financement prévues pour l'année scolaire 2024-2025.

6.5 Sorties éducatives, culturelles et sportives (résultat du sondage)

Mme Chouinard informe les membres du résultat du sondage. Toutes les activités ont été acceptées.

Il faudra tout de même réfléchir à des balises afin d'aider les membres du CÉ à prendre des décisions quant aux sorties présentées par les enseignants. Le but étant d'éliminer les flous. Les descriptifs et le lien avec le programme scolaire devraient être plus complets, surtout pour le budget d'école inspirante.

6.6 Programme éducatif du service de garde

Mme Chouinard informe les membres que le programme éducatif du service de garde se retrouve sur le site Internet de l'école et qu'il n'a pas à être approuvé par le CÉ. Sur le site de l'école on retrouve également la programmation mensuelle de chaque éducatrice.

6.7 Encadrement de l'utilisation des technologies en classe

Mme Chouinard affirme que l'utilisation des technologies en classe est encadrée par des règles d'utilisation inscrites dans l'agenda des élèves et que les titulaires doivent en faire la présentation et l'explication en début d'année. Nous n'avons pas, à l'école, de politique pour

l'utilisation des appareils. Il est de la responsabilité des parents, d'informer la direction s'ils jugent qu'il y a abus de film ou de jeux en classe ou au service de garde.

Un rappel sera fait quant à la présentation de film par les enseignants ou les éducateurs afin de réduire leur nombre.

6.8 Risque dans les jeux

Suite à un questionnement de Mme Morissette sur la gestion des risques dans les jeux, Mme Chouinard informe les membres qu'à l'école, nous avons la sécurité et le bien-être de nos élèves à cœur et que nous n'en sommes pas encore, comme équipe, rendus à permettre aux élèves de jouer librement tout en gérant les risques. Le rôle des surveillants sur la cour en est donc un d'intervention et de supervision.

6.9 Repas chauds au service de garde

Mme Chouinard propose qu'on se repenche sur a question au moment où on réparera de la régie interne du service de garde. On le placera à l'ordre du jour du 17 juin. Il y a encore trop de précarité au sein du personnel du service de garde pour permettre un retour aux diners chauds cette année.

7. Période de questions du public

Mme Eve Labadie souhaite savoir si l'école dispose de directives concernant l'autorisation pour les élèves d'apporter à l'école un appareil électronique, tel qu'un iPhone. Mme Chouinard rappelle que les élèves ne doivent pas utiliser leurs appareils électroniques à l'école.

Une question est également soulevée concernant le respect des valeurs du programme Montessori dans les classes de 4e, 5e et 6e années. Elle propose de mandater le conseil d'établissement (C.É.) pour assurer un suivi à ce sujet. Mme Chouinard souligne qu'elle est responsable de la qualité des pratiques éducatives de l'école, comme stipulé dans la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.). Si des parents souhaitent formuler des préoccupations ou des dénonciations, ils sont invités à utiliser le processus officiel de dépôt de plainte.

RÉSOLUTIONS

8. Projet éducatif (L.I.P. art. 36, 37, 74 et 75)

Mme Chouinard rappelle aux membres que la lecture est à la base de la réussite de nos élèves. C'est pourquoi les enseignants de tous les cycles se réunissent pour tenir des CAP sur le sujet afin de cibler les apprentissages. Toutes les décisions de l'équipe-école sont et doivent être en lien direct avec cet objectif d'améliorer la compréhension de la lecture.

Il est 20h45 alors Mme St-Pierre propose de prolonger l'assemblée jusqu'à 21h15. Il est également suggéré de remettre les point 11, 12, 13.1 et 13.2.

9. Plan d'action contre la violence (PAV 2024-2025) (L.I.P. art. 75)

Mme Chouinard présente le plan d'action et souligne que nous avions à ajouter la violence à caractère sexuel. Il semble que les enjeux contenus dans le plan d'action soient les mêmes d'une école à l'autre au sein de notre CSS.

Madame St-Pierre suggère d'intégrer une table des matières afin d'aider la consultation du document.

Il est proposé par Mme Brigitte Auger d'adopter le plan d'action contre la violence.

Le plan d'action contre la violence est adopté à l'unanimité : **CE-24/25-22**

10. Projet particulier - Jardin intérieur (L.I.P. art. 3 et 7)

Mme Anne-Marie Gosselin s'adresse aux membres et présente son projet classe de jardin intérieur. Elle affirme que ses élèves ont besoin de sa rattacher à quelque chose au-delà des apprentissages et que les projets les allument et elle remarque une plus grande implication de leur part.

Pour que son projet de jardin voit le jour, elle a besoin d'un montant totalisant 6 000$ afin d'acheter 3 tours d'aéroponie et les semences nécessaires à la culture. Elle a déjà fait une demande de subvention aux Caisses Desjardins et a obtenu 1 500$. Elle demande que l'école investisse un montant de 4 500$.

M. Lebailly lui offre d'utiliser les bacs à jardin du camp de jour et l'invite à communiquer avec lui au début du mois d'avril et dit qu'il pourrait faire un don à son projet qui pourrait se situer entre 500$ et 1 000$.

Il est proposé par Mme Mélanie Cliche qu'un montant allant jusqu'à 4 500$ pour achat des 3 tours d'aéroponie soit octroyé par l'école sur son budget 2024-2025 en provenance du fond 3.

Le montant octroyé au projet de jardin intérieur est adopté à l'unanimité : **CE-24/25-23**

11. Sorties à l'extérieure des locaux du service de garde (L.I.P. art. 90)
Point remis à la prochaine rencontre du CÉ.

12. Sorties éducatives, culturelles et sportives à l'extérieur de l'école (L.I.P. art. 90)
Point remis à la prochaine rencontre du CÉ.

COMMUNICATION ET SUIVIS

13. Direction

13.1 Suivi du budget annuel de l'établissement (L.I.P. art. 96.24) – CAPSULE
Point remis à la prochaine rencontre du CÉ.

13.2 Suivi du comité d'embellissement de la cour d'école
Point remis à la prochaine rencontre du CÉ.

13.3 Planification – consultation obligatoire auprès des élèves (L.I.P. art. 89.2 & 96.6)
Mme Chouinard informe les membres que le CÉ doit consulter les élèves sur un sujet qui leur parait d'actualité et sur lequel il serait pertinent d'avoir leur avis.

Nous en rediscuterons lors de la rencontre de février, moment où la direction fera des suggestions de sujet.

14. Service de garde
Mme Sophie-Émilie Morissette demande s'il est possible d'avoir un lien, vers l'horaire des journées pédagogiques, sur le site Internet de l'école afin d'améliorer la communication avec le service de garde.

15. Comité de parents
Mme Benzellat a envoyé un compte-rendu de la rencontre de ce comité et invite les membres à le consulter.

16. Présidente du Conseil d'établissement
Aucune communication

17. Varia – Communications
M. Pageau demande que les communications soient contrevérifiées afin d'éviter les nombreux envois pour une même information et les erratums.

18. Levée de l'assemblée
Levée de l'assemblée, 21h19

Vanessa St-Pierre
Présidente du Conseil d'établissement

Natalie Chouinard
Directrice d'établissement